



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Référence  
CF 12/19

Affaire suivie par Christine FIL  
IA-IPR EPS  
Académie de Toulouse  
[generation2024@ac-toulouse.fr](mailto:generation2024@ac-toulouse.fr)

Rectorat de Toulouse  
Rue Saint-Roch  
CS 87703  
31077 Toulouse cedex 4  
Téléphone  
05 36 25 73 36  
05 36 25 72 14/15/16

Toulouse, le 4 janvier 2020

Le recteur de l'académie de Toulouse,  
à

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement,

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'éducation Nationale 1<sup>er</sup> degré,

Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'école,

S/c de Mesdames et Messieurs les  
inspecteurs d'académie – directeurs  
académiques des services de l'éducation  
nationale

### **Objet : Appel à candidature « Génération 2024 »**

Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024, les ministères chargés de l'éducation, de l'agriculture et des sports ont lancé depuis la rentrée 2018, un appel d'offre national pluriannuel pour encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes notamment pour ceux en situation de handicap.

Le programme d'appui à l'organisation des JOP à Paris en 2024, « le sport au service de la société » crée **un label Génération 2024 pour les écoles et les établissements scolaires et universitaires.**

L'objectif de la labellisation est de développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des enfants et des jeunes.

Le label comprend quatre objectifs :

1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire;
2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques;
3. Accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau;
4. Ouvrir les équipements sportifs des établissements.

Pour le premier degré, les écoles doivent s'engager dans les deux premiers objectifs.

Pour le second degré, les établissements doivent couvrir au moins les trois premiers objectifs.



Je vous invite à être très nombreux à participer en vous portant candidat au moyen du questionnaire en ligne.

Les conseils d'administration et les conseils d'école se prononceront sur la demande de labellisation.

2/2

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **lundi 27 avril 2020**, délai de rigueur afin que le comité de pilotage académique puisse se prononcer. Les écoles et les établissements labellisés seront informés avant la fin de l'année scolaire.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact :

- Pour une école :  
*Laurent FAFEUR*, Président USEP Occitanie ([president@crusep-occitanie.org](mailto:president@crusep-occitanie.org))  
*Laurent MAUREL*, CPD EPS ([ia81-cpdeps@ac-toulouse.fr](mailto:ia81-cpdeps@ac-toulouse.fr))
- Pour un collège ou un lycée :  
*Jérôme NADALIN*, chargé de mission Génération 2024 ([jerome.nadalin@ac-toulouse.fr](mailto:jerome.nadalin@ac-toulouse.fr))  
*Sébastien LEPETIT*, chargé de mission Génération 2024 ([sebastien.lepetit@ac-toulouse.fr](mailto:sebastien.lepetit@ac-toulouse.fr))
- Autres demandes :  
*Christine FIL*, IA-IPR EPS, référente Génération 2024 pour l'académie  
*Muriel ALMUNIA*, référente Génération 2024 pour la DRJSCS ([generation2024@ac-toulouse.fr](mailto:generation2024@ac-toulouse.fr))

Je compte sur votre engagement dans cette action à fort enjeu éducatif.



Benoît DELAUNAY